



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le **03/03/2026**
ID : 057-245700695-20260224-D2026_26_SI-AR

DECISION 2026-26

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence « Actions ou événements sportifs et culturels et/ou touristiques d'intérêt communautaire » et plus particulièrement la compétence « organisation d'événements culturels et/ou touristiques communautaires grand public »,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

DECIDE

Article 1 :

Sont acceptées les trois propositions de cession de spectacles de stand-up, correspondant à cinq interventions d'une durée de 15 minutes chacune, respectivement produites et jouées par les artistes professionnels ci-dessous désignés, à la date du jeudi 30 avril 2026 à 20h00, dans la salle Europa à Hettange-Grande, pour un montant global de 6 050,00 € Toutes Taxes Comprises, réparti comme suit :

- Pour **Julien STRELZYK** dont David VOINSON et Léana MONTANA
Cachet artistique : 3 450,00 €
Frais techniques : 1 000,00 €
- Pour **Timothé POISSONNET**
Cachet artistique : 800,00 €
- Pour **Tristan LUCAS**
Cachet artistique : 800,00 €

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 23 février 2026

Le Président,
Michel PAQUET